



**Conseil Économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.4/2000/119
16 février 2000

Original :
ARABE/ANGLAIS

FRANÇAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Cinquante-sixième session
Point 9 de l'ordre du jour provisoire

QUESTION DE LA VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTÉS
FONDAMENTALES, OÙ QU'ELLE SE PRODUISE DANS LE MONDE

Note verbale datée du 24 janvier 2000, adressée au Haut-Commissaire des Nations Unies
aux droits de l'homme par la Mission permanente de la République d'Iraq
auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

La Mission permanente de la République d'Iraq auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève présente ses compliments au Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Mme Robinson, et a l'honneur de lui transmettre ci-joint une lettre de M. Mohammed al-Douri, Représentant permanent de la République d'Iraq auprès de l'Office des Nations Unies (original en arabe avec traduction en français et en anglais), répondant aux allégations contenues dans la lettre du Représentant permanent du régime koweïtien du 24 août 1999, portant la référence E/CN.4/2000/113, 27 octobre 1999*.

La Mission d'Iraq saurait gré au Haut-Commissaire de bien vouloir faire distribuer cette réponse comme document officiel, dans le cadre du point concernant la "Question des violations des droits de l'homme et des libertés fondamentales partout dans le monde" de l'ordre du jour de la cinquante-sixième session de la Commission des droits de l'homme.

* L'annexe est reproduite telle quelle, dans les langues (anglais, arabe, français) dans lesquelles elle a été reçue.

